



Hauts-de-France
et Normandie



Référentiel technico - économique ovin viande

CONJONCTURE 2019-2020

POUR BIEN CONSTRUIRE UN PROJET

Ce document est destiné aux conseillers et à toute personne souhaitant créer un atelier ovin. Il donne les définitions et critères technico-économiques pour construire, installer ou réorienter un projet.

DEFINITION

Un bilan de reproduction peut être calculé sur une période de lutte ou sur une campagne.

Lorsqu'il y a une seule période de lutte, les critères zootechniques du bilan de reproduction peuvent être rapportés à la femelle (de plus de six mois) destinée à la reproduction. Avec plusieurs périodes de lutte par an (chaque lutte correspond souvent à un rattrapage de la lutte précédente), une accélération du rythme d'agnelage (des brebis mettent bas plusieurs fois sur une même campagne) et/ou lorsque les agnelles sont conservées sur plusieurs périodes de naissance (printemps et automne par exemple), il est très difficile voire impossible de calculer, à l'échelle de la campagne, le nombre de femelles destinées à la reproduction.

On préfère donc raisonner à partir d'un critère technico économique : l'effectif moyen présent (EMP) de femelles (de plus de six mois).

Les deux approches (zootechnique et technico économique) sont complémentaires.

Exemple pour une troupe sans variation d'effectif

L'Effectif moyen présent est de 200 femelles, le nombre d'animaux passe par un minimum de 171 et un maximum de 208

Femelles de + de 6 mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	Effectif moyen présent
Effectif début de mois	195	192	189	188	182	179	175	173	171	170	208	204		
Agnelles nées à l'automne N-1										40			40	
Femelles mortes	1	1	0	1	0	0	1	1	0	1	2	2	10	
Femelles réformes	2	2	1	5	3	4	1	1	1	1	2	2	25	
Effectif fin de mois	192	189	188	182	179	175	173	171	170	208	204	200		200

Pour estimer la conversion en UGB du cheptel ovin, il faut différencier les systèmes en « bergerie » où le couple mère agneau est équivalent à 0,15 UGB et les systèmes « herbagers » où il se situe entre 0,16 et 0,18 UGB.

<p>L'agneau d'herbe Il naît de janvier à mi-mai afin de profiter au maximum de la pousse d'herbe printanière. Il peut être complété avec du concentré ou non, dès la naissance ou à partir du sevrage, fini à l'herbe ou en bergerie.</p> <p>Il est abattu entre 90 et 210 jours à un poids de carcasse de 17 à 22 kg, suivant le type racial et le sexe. Le rendement poids et carcasse/poids vif est de 46 %.</p> <p>Les ventes débutent en mai.</p>	<p>L'agneau de bergerie Il naît majoritairement d'août à Décembre, période principale d'agnelage en système céréales - ovins et complémentaires en conduite herbagère.</p> <p>Il est nourri exclusivement avec du concentré du commerce ou fermier, et le plus souvent avec de la paille.</p> <p>Il est abattu entre 90 et 130 jours (selon la vitesse de croissance et l'état engraissement) à un poids de carcasse de 17 à 21 kg pour les systèmes coopératifs. Pour les systèmes en vente directe les poids de carcasse peuvent atteindre 27 kg de carcasse. Le rendement poids de carcasse/poids vif et de 48 %.</p> <p>Les ventes débutent en janvier.</p>
--	---

Principales races ovines en Hauts de France et Normandie

Rustiques	Rustiques	Bouchères saisonnées	Bouchères désaisonnées
Solognote Noire du Velais Roussin Boulonnais Causses du lot (F1)	Romane (Pure et F1) Finnoise (Pure et F1)	Hampshire Moutons Charollais Rouge de l'Ouest Suffolk Texel Shropshire	Île de France Berrichon du Cher

REPRODUCTION

Saison sexuelle et contre saison

Un cycle sexuel dure en moyenne 17 jours (+/- 2 jours).

La saison sexuelle des brebis a lieu de septembre à décembre quand la durée du jour diminue. A cette période, le taux de fertilité recherché est de 94 % pour le troupeau (80 % pour les agnelles, 97 % pour les adultes).

En contre-saison (d'avril à juin), la fertilité naturelle des brebis de races désaisonnées (type Île de France ou prolifique) est de 80 %, celle des races herbagères est de 60 % avec synchronisation des chaleurs.

Balance d’inventaire d’agneaux

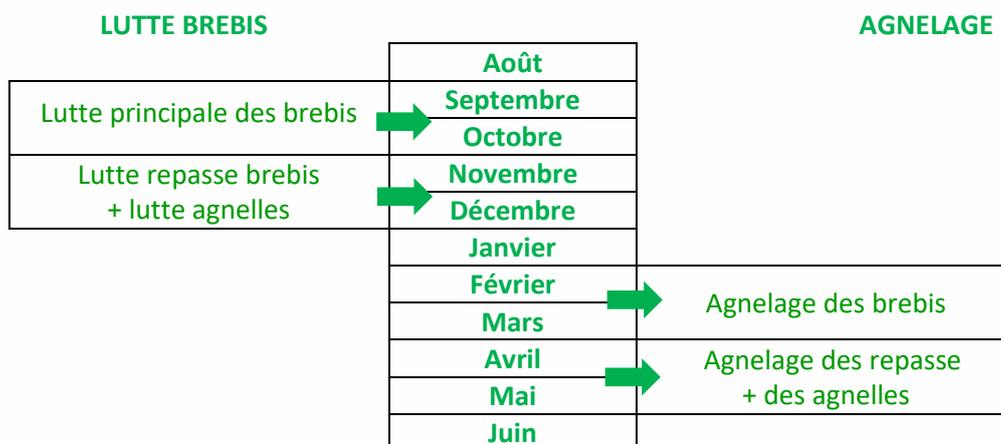
L'équilibre de la balance d'inventaire d'agneaux est une condition sine qua non de fiabilité des résultats techniques de l'atelier ovin. Sa vérification est indispensable.

D’une part, sont prises en compte les sorties d’agneaux (morts, conservés pour le renouvellement, vendus et autoconsommés) et les stocks fin. Ceux-ci correspondent aux stocks début de la campagne suivante.

D’autre part, sont pris en compte les entrées d’agneaux (achats et naissances) et les stocks début de la campagne.

Sorties d’agneaux		Entrées d’agneaux	
Agneaux morts	24	Agneaux en stock début	8
Agneaux conservés	20	Agneaux nés	160
Agneaux vendus	110		
Agneaux en stock fin	9		
Agneaux autoconsommés	5		
TOTAL	168	TOTAL	168

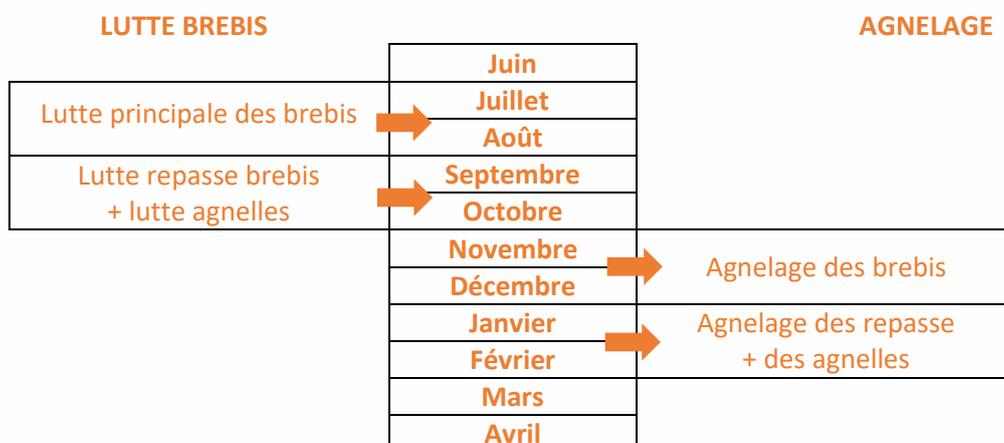
Une période de mise bas par an, au printemps en système herbager



La lutte des brebis à l’automne en saison sexuelle dure généralement 5 à 6 semaines. L’agnelage principal est centré sur février ou mars et la croissance des agneaux est calée sur la pousse de l’herbe. Les agnelles sont luttées à 9 mois, lorsqu’elles ont une note d’état corporelle supérieure à 2,5 et ont atteint 2/3 de leur poids vif adulte. Elles constituent, avec les brebis vides (repasses) de la lutte principale, le second lot d’agnelage.

L’objectif est d’atteindre un taux de mise bas annuel proche de 94 % pour l’ensemble des femelles (brebis et agnelles).

Une période de mise bas par an, à l’automne en système bergerie



La lutte des brebis en contre saison sexuelle dure généralement 7 à 8 semaines. A cette période il faut une préparation soignée des béliers et un nombre limité de femelles par bélier (20 à 25 brebis) pour obtenir une fertilité de 80 %.

Les agnelles sont luttées à 9 mois, lorsqu’elles ont une note d’état corporelle supérieure à 2,5 et ont atteint 2/3 de leur poids vif adulte. Elles constituent, avec les brebis vides (repasses) de la lutte principale, le second lot d’agnelage.

Pour chaque lutte, en saison ou en contre saison, un constat de gestation (entre 42 et 60 jours après le retrait des béliers) est pratiqué afin de maximiser le taux de mise bas (94 % en système bergerie et plus de 95 % en système herbager).

Plusieurs périodes de mise-bas par an

Afin d’écarter les pointes de travail, d’adapter la conduite des lots à la capacité de logement des bâtiments et d’étaler les entrées d’argent, le troupeau est parfois conduits en 2 périodes d’agnelages, au printemps et à l’automne.

Par ailleurs, il est raisonnable de ne pas dépasser 250 agnelages par travailleurs et par période.

L’objectif de l’éleveur est de mettre en lutte, la moitié du troupeau à chaque période. Compte tenu des différences de fertilité selon la saison, des brebis ayant mis bas en début d’année sont luttées dès juin. Les agnelles sont mises à la reproduction en saison sexuelle à partir de 8 mois et doivent peser 2/3 de leur poids adulte.

Dans les systèmes en vente directe, les agnelages sont répartis sur toute l’année avec des petits lots, pour subvenir au besoin des clients (comme les bouchers, les grandes surfaces, les particuliers...).

Critères de reproduction

Taux de mise bas	$= \frac{\text{Nombre de femelle ayant mis bas (avortement compris)}}{\text{Nombre de femelle mises à la reproduction}} * 100$ <p>Si le troupeau est conduit en une seule lutte par an, le taux de fertilité sur la lutte correspond au taux de mise bas annuel.</p>
Taux de prolificité	$= \frac{\text{Nombre d'agneaux nés (vivants et morts)}}{\text{Nombre de femelle ayant mis bas}} * 100$
Taux de mortalité agneaux	$= \frac{\text{Nombre d'agneaux morts}}{\text{Nombre d'agneaux nés}} * 100$
Taux de productivité numérique	$= \frac{\text{Nombre d'agneaux vendus et conservés}}{\text{Nombre de femelle mises à la reproduction}} * 100$

Analyser un bilan de reproduction (en rythme de croisière)

Taux satisfaisants	Races bouchères	Races prolifiques (pures ou croisées)
Mise bas annuel	> 94%	> 94%
Prolificité	> 150%	> 180%
Mortalité agneaux	< 15%	< 20%
Productivité numérique	> 120%	> 135%

Taux de renouvellement brebis	20%
Taux de renouvellement béliers	30%
Nombre de brebis / béliers en saison sexuelle	30
Nombre de brebis / béliers en contre-saison	20

ALIMENTATION

Consommation de concentrés et de fourrage (par couple brebis et agneaux et par an)

Rapport à l'Effectif Moyen Présent (femelle de + de 6 mois)	Séjour en bâtiment	Concentrés en kg	Fourrage en kg de MS
Conduite herbagère	Lactation brebis et engraissement des agneaux au pré	80 à 180 kg selon la part de mise bas à contre saison et la mixité	90 à 200 kg selon le temps de présence en bâtiment et la part de mise bas à contre saison
Conduite en bergerie	Lactation des mères en bergerie et à l'herbe Agneaux en bergerie	200 à 300 kg selon la productivité numérique	200 à 350 kg selon la productivité numérique et les mois de lactation en bergerie Paille litière et paille alimentaire : 150 kg

Les consommations de concentrés ont tendance à augmenter quels que soient les modes de conduite. En région herbagère les quantités d'aliments rapportées à la brebis sont toujours inférieures dans les élevages mixtes bovins-ovins comparativement à celles des systèmes spécialisés.

Ces critères globaux peuvent être déclinés par catégories animales (en kg/animaux/an) :

Catégories animales	Séjour en bâtiments	Concentrés	Fourrage
Brebis en système herbager	Environ 3 semaines à 2 mois	25 à 65 kg	90 à 120 kg MS
Agneau d'herbe complémenté au pâturage	0	40 à 50 kg	0
Agneau d'herbe fini en bergerie	2 à 10 semaines	30 à 80 kg	10 à 30 kg MS
Brebis en système bergerie	Selon séjour en bergerie (durée hivernage, période d'agnelage en bergerie)	60 à 120 kg	200 à 350 kg MS
Agnelle élevée en bergerie, du sevrage à la lutte	140 à 160 jours	50 à 60 kg	100 à 120 kg MS
Agneau de bergerie	90 à 130 jours	65 à 90 kg	30 kg MS

Poudre de lait	12 kg par agneau
Minéraux (sel + oligo) – éléments	4 à 6 kg soit 3 à 6€ par brebis

Fertilisation des sols

L'apport de fumier d'ovins augmente le taux d'humus des sols et diminue les coûts de fertilisation. La quantité de fumier produite est d'environ 700 kg/brebis/an avec 4 mois en bâtiment.

Contribution au bilan minéral par 200 brebis		
N	P	K
710 U	770 U	1 050 U

CHARGES OPERATIONNELLES

Alimentation directe

Catégorie	Prix à la tonne
Céréales autoconsommées	160 €
Protéagineux	240 €
Aliment concentré brebis	320 €
Aliment concentré engraissement agneau	360 €
Aliment complémentaire azoté	350 à 370 €
Poudre de lait pour allaitement artificiel	2 200 €

Comme pour les agneaux, les variations de stock d'aliments concentrés sont à prendre en compte. Exemple :

+	+	+	-	-	=
Stock début	Achat	Récolte	Vente	Stock fin	Distribué aux animaux
2.0 T	4.0 T	10.0 T	2.0 T	1.0 T	13.0 T

Frais divers d'élevage

Les frais divers d'élevage comprennent les frais de reproduction, d'identification, de tonte, de petites fournitures, de cotisations. La litière n'est pas comprise dans ces frais, tout comme les frais de vente directe.

Par brebis	10 à 15 €
------------	-----------

Frais vétérinaire

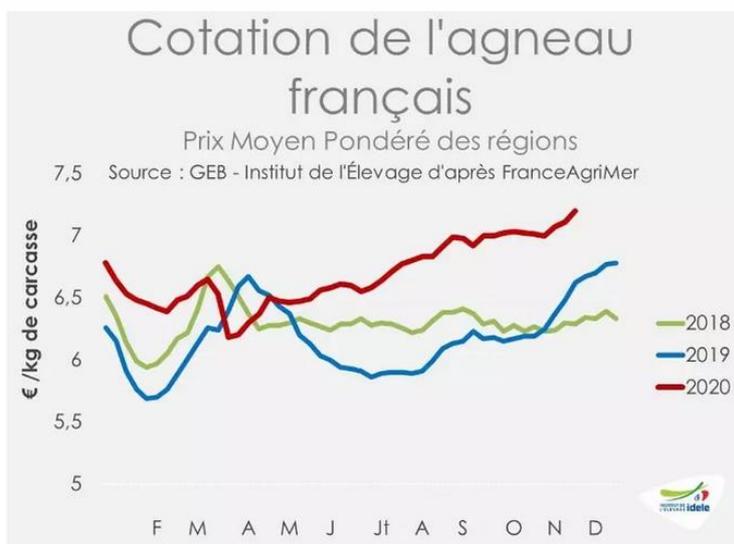
Par brebis	8 à 10 €
------------	----------

VENTE

Agneaux

La moyenne annuelle est de 6,30 € par kgc et varie en fonction du mode de commercialisation (livraison par l'éleveur ou collecte par l'opérateur commercial).

Le prix moyen annuel en 2020 est très marqué par la crise sanitaire avec des ventes anticipées à Pâques et donc un surplus d'agneaux sur le marché, ce qui fait baisser les prix. Mais ensuite les importations sont en baisse en donc il y a une augmentation continue des prix sur le reste de l'année.



Cotation de l'agneau français - Prix moyen pondéré des régions
© GEB - Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer

Certains territoires comme le Nord-Pas-de-Calais ou la Manche ont une grande part des agneaux qui sont vendus en directe (+ 80 % de la production) auprès de bouchers, particuliers, ou centrales d'achats.

Réformes :

Catégorie	Prix par tête
Brebis (70 kgv)	80 €
Bélier (100kgv)	150 €

Laine

	Quantité/ brebis	Prix / kg
Brebis	2 à 3 kg	0.4 €

ACHAT DE REPRODUCTEURS

Catégories	Prix par tête (hors transport)
Brebis	100 à 180 € selon la disponibilité de tri des animaux ou non, disponibilité au niveau génétique et stade physiologique
Agnelles de moins de 6 mois	120 à 180 € selon la génétique
Agnelle entre 6 et 1 an	150 à 200 € selon l'âge et la génétique
Béliers de moins de 12 mois (inscrit)	400 à 500 €
Béliers de plus de 12 mois (inscrit)	450 à 550 €
Béliers de 2 nd main ou non inscrit	200 à 300 €

AIDES OVINES COUPLEES (2020)

Aide	Conditions	Montant
Aide de base par brebis, avant modulation	0,5 agneau vendu/brebis/ an Avoir minimum 50 brebis	19,00 €
500 premières brebis	Transparence PAC possible pour les GAEC	+ 2 €
Nouveaux producteurs (-3 ans)	Sont nouveaux producteurs que les éleveurs individuels ou tous les associés qui ont débuté une activité d'élevage ovins depuis moins de 3 ans	+ 6 €

MARGE BRUTE, AVEC LES AIDES OVINES UNIQUEMENT

Viser : 100 € par brebis en système spécialisé et 70 € par brebis en atelier complémentaire ou en croisière (sans investissement important).

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
Septembre 2021 - ISSN : 2424-2841 - Référence Idele : 00 21 602 020 - Réalisation : Valérie Lochon
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Aurore Prieur de la Comble - Chambre d'Agriculture de l'Aisne - aurore.prieur@aisne.chambagri.fr
Toinon Beaude - Chambre d'Agriculture de l'Oise - toinon.beaude@oise.chambagri.fr
Claire Douine - Chambre d'Agriculture de Normandie - claire.douine@normandie.chambagri.fr
Thomas Wartel - Chambre d'Agriculture du Nord et du Pas de Calais - thomas.wartel@npdc.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Confédération Nationale de l'Élevage
CNE


RÉSEAUX D'ÉLEVAGE